

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2021

Date de convocation : 25 octobre 2021

Date d'affichage : 17 novembre 2021

Présents : Mmes Anouck MINGOZZI – Marie-Hélène JOLY – Gaëlle TURBANT – MM. Éric CAPRON – Bernard VINCENT – Yann BLANCHOT – Jean-Jacques BOSSE – Fabrice GARDIN – Arnaud MARQUIS – Michel de METZ.

Absent excusé : M. Guillaume FATRAS

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 6 août 2021
- Délibération : Passage à la nomenclature M57 trésorerie Grand Amiens Amende et adoption d'un Règlement Budgétaire et Financier
- Délibération : Renouvellement matériel informatique
- Délibération : Avenant n°1 à la convention plateforme multi-services
- Délibération : Pacte de gouvernance
- Délibération : Charte de dématérialisation des flux budgétaires PESv2
- Délibération : Adhésion au service missions temporaires du CDG 80
- Délibération : Redevance d'occupation du domaine public (électricité et télécommunications)
- Pacte financier et fiscal
- Questions et informations diverses

■ I / Approbation du procès-verbal de la séance du 06 août 2021

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité et signé par tous les présents.

■ II / Délibération : Passage à la nomenclature M57 trésorerie Grand Amiens Amende et adoption d'un Règlement Budgétaire et Financier

Monsieur le Maire informe les conseillers que la nomenclature M57 va progressivement remplacer la nomenclature M14 ; son adoption est obligatoire au 01/01/2024,

La nomenclature M57 représente le niveau plus abouti en terme de qualité comptable, étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions, notamment quant à la gestion pluriannuelle des crédits.

La Trésorerie du grand Amiens et amendes, comptable assignataire de la ville de CREUSE, a donné son accord pour une mise en œuvre anticipée de la M57.

D'autre part, à compter du 1er janvier 2022, dans le cadre de la M57, il convient d'adopter un Règlement Budgétaire et Financier, fixant notamment les règles de gestion applicables aux crédits pluriannuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'adoption de la nomenclature comptable M57 dès le 01/01/2022 et adopte le Règlement Budgétaire et Financier de la Ville de CREUSE.

■ III / Renouvellement du matériel informatique et demande de subvention DETR

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le matériel informatique du secrétariat est désuet et qu'il y a lieu de le remplacer.

Il précise que son acquisition remonte à 2014 et que les évolutions technologiques (mise à jour des logiciels lourde par voie internet et beaucoup d'envois en dématérialisation) ne permettent plus à l'ordinateur de répondre à ces exigences.

A cet effet, un devis a été sollicité auprès de notre fournisseur actuel, soit Ambre Informatique pour un montant estimé à 2 023.00 € HT.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, et décide de retenir la proposition financière d'Ambre Informatique pour un montant total de 2 023.00 € HT et sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR et arrête le plan de financement :

- Subvention État DETR : 40 % soit 809.20 € HT
- Part revenant au maître d'ouvrage : fonds propres : 1 456 56 € TTC

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires et dit que ces dépenses seront imputées en section d'investissement du budget 2022.

■ IV / Avenant n°1 à la convention plate-forme multi-services approbation et signature

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération pour l'approbation de l'avenant n°1 de la convention plate-forme multi-services par Amiens métropole.

Monsieur le Maire informe les conseillers que cet avenant a pour objet d'élargir le périmètre des prestations proposées dans le cadre de la convention régissant le fonctionnement de la plate-forme multi-services en intégrant la mise à disposition d'une qualification en matière d'appui administratif et les coûts de mutualisation associés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 concernant la convention Plateforme multi-services et autorise Monsieur le Maire à le signer et l'exécuter.

■ V / Pacte de gouvernance Amiens Métropole

Monsieur le Maire informe les membres du conseil du pacte de gouvernance d'Amiens métropole. Celui-ci rappelle historiquement la montée en puissance de la communauté d'agglomération d'Amiens métropole. Ce document s'apparente à un règlement interne : il met en avant tous les services de la CAAM : Grand Amiens, centrale d'achat, mutualisation des services, réunions avec les DGS des communes adhérentes... Les compétences notamment en terme d'éclairage publique, d'assainissement et les conventions d'entretien des espaces verts.

Après en avoir eu connaissance, le Conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à ce pacte de gouvernance.

■ VI / Adhésion au service de dématérialisation des flux comptables proposé par Somme Numérique

Le syndicat mixte Somme Numérique accompagne la commune dans son obligation de dématérialisation des flux comptables grâce à des outils mutualisés lui permettant de bénéficier de tarifs avantageux, notamment auprès de l'éditeur du logiciel de gestion comptable.

Tenant compte de l'évolution des demandes et souhaitant pérenniser et renforcer cette offre de service, le Comité syndical de Somme Numérique a adopté une Charte de fonctionnement du service mutualisé de dématérialisation des flux comptables précisant son contenu et instituant une contribution annuelle.

Considérant l'intérêt pour la commune de bénéficier des outils mutualisés proposés par le syndicat mixte Somme Numérique ;

LE CONSEIL, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

Approuve la Charte de fonctionnement du service mutualisé de dématérialisation des flux comptables de Somme Numérique et autorise son Maire à la signer.

■ VII / Adhésion au service missions temporaires du Centre de Gestion de la Somme

Monsieur le Maire informe les membres du conseil d'un mail du CDG 80 proposant aux collectivités qui le souhaitent un personnel compétent pour effectuer des remplacements d'agents titulaires momentanément absents ou afin de les affecter à des missions temporaires (surcroît de travail, besoin saisonnier, accroissement temporaire d'activités....).

Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce service, facultatif, sachant que chaque mission fera l'objet d'une convention ponctuelle qui en précisera l'objet, la période et le coût. Ce dernier comprend notamment la rémunération totale de l'agent, les charges patronales, les heures supplémentaires, les indemnités de congés payés et frais de déplacement éventuellement, ainsi qu'une participation aux frais de gestion de la mission fixée par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion à la date d'effet de la mise à disposition du/des agent(s).

Toutes les formalités relatives au recrutement et au suivi de la mission sont assurées par le Centre de Gestion, employeur direct de l'agent affecté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer au service « mise à disposition de personnel » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme, à compter du 1^{er} janvier 2022, de donner mission à Monsieur le Maire pour solliciter ce service en fonction des besoins de fonctionnement de la collectivité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et avenants à intervenir selon les missions à assurer, d'inscrire au budget les sommes dues au Centre de Gestion en application desdites conventions ou avenants.

■ VIII / Redevance d'Occupation du Domaine Public électricité 2021

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

La redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité est revalorisée chaque année. La redevance pour 2021 est fixée, pour les communes de moins de 2 000 habitants à 215 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des présents cette décision.

■ IX / Redevance d'Occupation du Domaine Public télécommunications 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que selon les articles R.20-45 à R.20-54 du Code des postes et communications électroniques, une redevance fixée par le Conseil Municipal, dans la limite des plafonds, est due chaque année à une commune pour l'occupation du domaine public communal par les opérateurs de communications électroniques. En application des dispositions du décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005, les montants maximums des redevances d'occupation du domaine public dues par l'opérateur « ORANGE » au titre de l'exercice 2021.

- 41.66 € le km linéaire pour le réseau souterrain

- 55.54 € le km linéaire pour le réseau aérien

- 27.77 € le m² au sol pour les autres installations

Ce qui donne pour les installations d'infrastructures d'orange existantes sur la Commune :

Artères aériennes : 55.02 €/ km X 0,034 Km = 1.87 €

Artères souterraines : 41.26 € / km X 2,139 km = 88.25 €

Chambres : 27.51 € / m² X 0 m² = 0.00 €

Soit un total de 90.12 € arrondi à 90 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité des présents cette décision.

■ X / Pacte fiscal et financier

Monsieur le Maire informe les membres du conseil du pacte fiscal et financier qui s'étend jusqu'à 2026. Des réunions ont eu lieu et un planning a été défini. Le 4 novembre 2021, les communes votent pour un Plan Pluriannuel d'Investissement suivi le 16 décembre 2021 d'un vote au CAAM. Les nouveaux taux d'imposition seront effectifs au mois de février 2022.

Après définitions des critères retenus, les réunions ont portées essentiellement sur :

- La nécessité d'effort fiscal selon critères
- Les fonds de concours
- Les conventions de remboursements
- La Dotation de Solidarité aux Communes

Plusieurs simulations ont été projetées, l'objectif étant de garantir un bon niveau d'investissement sur la période 2022-2026.

■ XI / Point sur les travaux

● Eglise : les travaux de maçonnerie sont en cours, par la suite le menuisier posera le plancher. La date de fin de travaux initialement prévue en fin d'année sera dépassée.

● Ecluses : Monsieur le Maire montre aux conseillers le plan d'implantation des écluses rue Principale. Après discussion, les conseillers émettent un avis favorable sur l'avant-projet. Le dossier sera transmis au Département pour approbation. Le devis définitif est en cours d'élaboration.

Rue de Bacouël : Monsieur le Maire expose le plan d'aménagement de la rue de Bacouël et le devis estimé à 28 000 € HT. Cet avant-projet n'a pas fait l'objet d'observation particulière du conseil. Il sera transmis au Conseil Départemental pour avis. Par la suite, une nouvelle concertation avec le conseil aura lieu dès le retour du Département et fera l'objet d'une délibération. Une autre solution consistant à la mise en place d'un plateau a été évoquée. Un chiffrage sera demandé à la métropole.

● Dans le cadre de la mise en qualité des parterres de la place, Monsieur le Maire a entrepris un relevé des surfaces, afin de procéder à un décaissement et au remplacement par une terre propre. Monsieur le Maire a demandé une estimation du coût qui sera à la charge de la commune, les plantations étant assurées par les services de la métropole.

● La présidente de l'association DynAmis de Creuse a sollicité une subvention auprès de la mairie. Les conseillers après discussion souhaitent que cette demande soit écrite et motivée avant de se prononcer sur cet octroi.

● Vœux du Maire : Dimanche 9 janvier 2022 à 11h30

● Spectacle de Noël : le vendredi 10 décembre 2021 à 18h30. Accueil prévu à 18h – 18h15. Monsieur le Maire a demandé la constitution d'équipe pour le bon fonctionnement de l'évènement.

● Colis des aînés : distribution le samedi 11 décembre 2021 à partir de 10 heures. (idem)

- Journal communal : Monsieur le Maire souhaite la constitution d'un comité rédactionnel : Michel de Metz, Bernard Vincent, Jean-Jacques Bosse et Anouck Mingozi se proposent. Il est prévu la parution d'un journal par semestre.

- Comité des fêtes : Il est proposé de changer les barnums qui sont fortement abimés. Un achat est prévu rapidement, et pour des questions comptables, sera réalisé directement par la commune pour le comité des fêtes.

- Exposition de photographies « Paysages magiques » : Monsieur Bernard Vincent souhaite organiser une exposition photographique basée sur la participation des administrés. Une réunion préparatoire est prévue à la salle communale le vendredi 19 novembre à 18h30 afin de définir les modalités. La participation est exclusivement réservée aux habitants de Creuse. Les informations sont consultables dans le journal Vivre à Creuse de novembre 2021.

Séance levée à 21h00